



**LE PLU**  
**DE FORBACH**  
Plan Local d'Urbanisme

---

# Révision du Plan Local d'Urbanisme

*Présentation du projet de PADD  
- Débat-*

---



## Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un PADD ?
2. Quelles orientations pour le PADD de Forbach ?



1

Qu'est-ce qu'un PADD ?



## Qu'est-ce que le PADD ?

**PADD** = **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

C'est le document qui :

- présente le projet communal
- définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

C'est un document synthétique de quelques pages qui traduit la politique municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement **pour les 10-12 ans à venir.**

Le PADD est le « **fil conducteur** » tout au long de l' **élaboration des pièces réglementaires du PLU.**

C'est à ce titre que le P.A.D.D. doit faire l'objet d'un **débat en Conseil Municipal** au moins 2 mois avant l'arrêt du PLU.



## 2

Quelles orientations pour le PADD du PLU de FORBACH ?



# Le PADD du PLU de Forbach

Sur la base :

- du diagnostic réalisé dans le cadre du PLU,
- des enjeux identifiés lors de la concertation auprès de la population,
- mais également du contexte législatif national et des documents d'aménagement du territoire supra-communaux,

Des objectifs principaux en termes d'aménagement du territoire et de politique communale ont été définis.

Le PADD de Forbach s'articule autour de 3 grandes orientations :

**Orientation n°1 : Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au cœur de l'Eurodistrict Saar Moselle**

**Orientation n°2 : Assurer un cadre de vie de qualité aux Forbachois**

**Orientation n°3 : Préserver l'environnement naturel et les paysages de Forbach**



## Orientation n°1 :

Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au cœur de l'Eurodistrict Saar Moselle

### 1.1. Poursuivre la redynamisation engagée du centre-ville

La commune de Forbach est engagée dans une démarche **Action Cœur de ville**.

Le PLU doit intégrer les objectifs suivants :

- Assurer une **complémentarité** entre l'Avenue Saint-Rémy et la rue Nationale.
- Le centre-ville doit pouvoir enrichir la gamme de commerces en accueillant des commerces inexistant actuellement.

### 1.2. Conforter les zones commerciales existantes

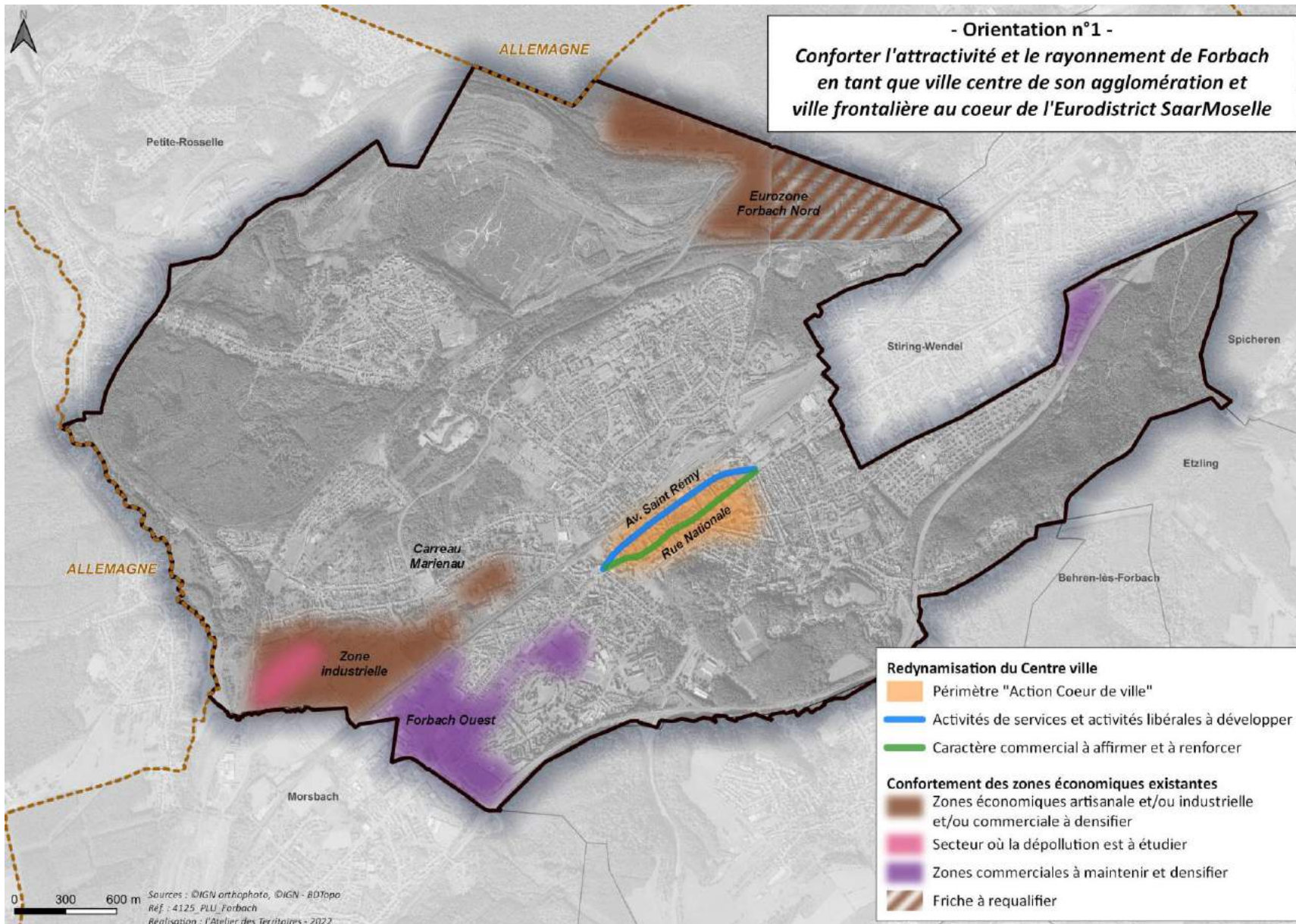
- Permettre le **maintien de ces zones**, l'accueil de nouveaux commerces sur les emprises encore libres et le renouvellement de l'offre commerciale.
- Veiller à la qualité paysagère, architecturale et urbaine de l'implantation de ces commerces.



### **1.3. Maintenir et conforter les secteurs d'activités existants sur la ville**

- Pour la **zone du carreau de Marienau**, veiller à la compatibilité des installations futures avec son environnement résidentiel.
- Inscrire au PLU la **volonté de requalifier la Friche Simon 1 et 2**.
- Créer un **espace de développement pour les Startup**.
- Mettre en place des règles au niveau du PLU permettant le comblement des quelques dents creuses au cœur de ces zones.







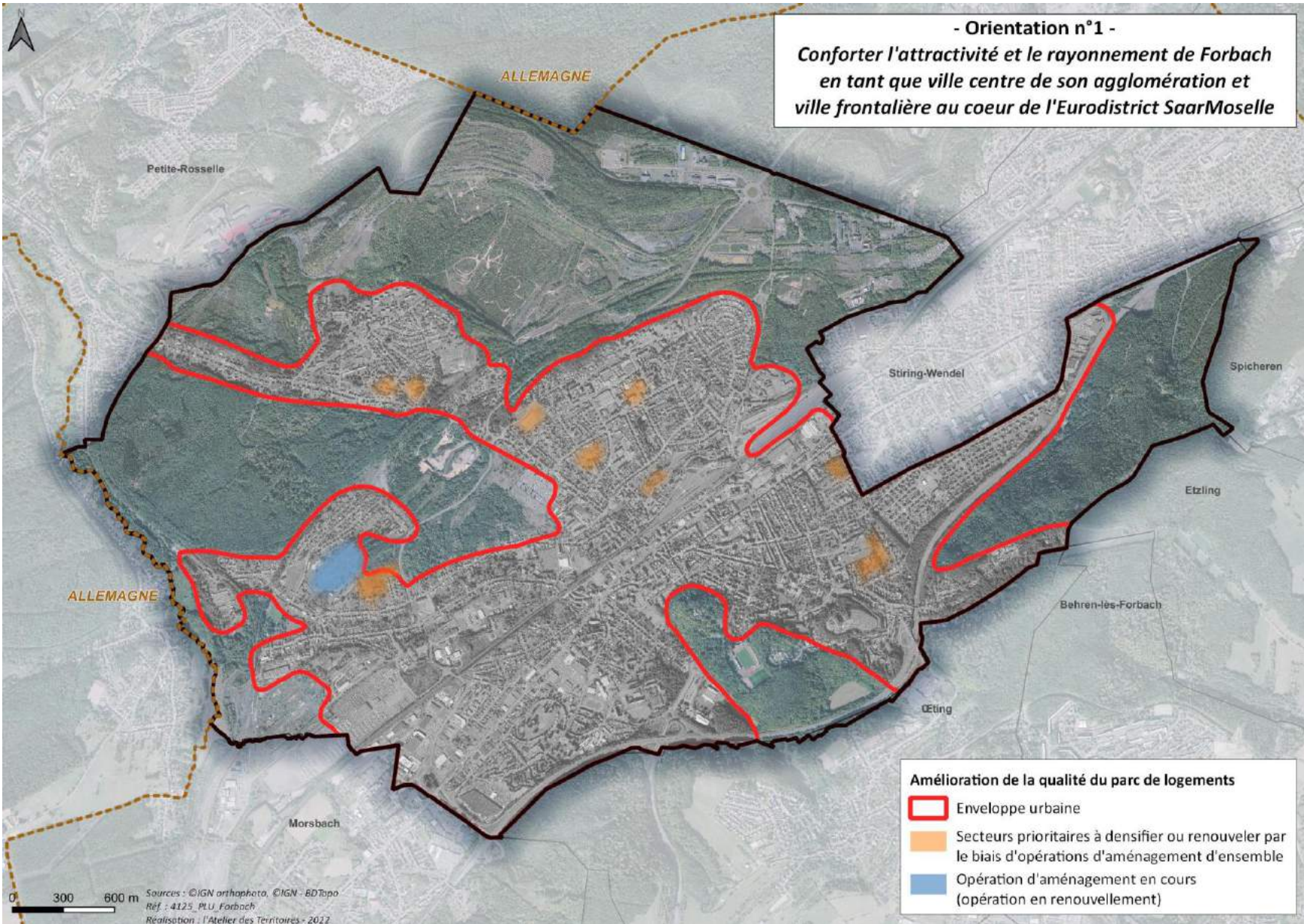
### **1.4. Améliorer la qualité du parc de logements existants pour assurer l'attractivité de la ville**

- Permettre la réalisation **de projets d'aménagement et de constructions qui intègrent le besoin en habitat individuel recensé sur la commune.**
- Intégrer également **les besoins en plus petits logements** manquant sur le territoire ou **le logement destiné aux seniors ou aux étudiants.**

Pour **lutter contre la vacance** :




- **Poursuivre la mise en œuvre des outils tels que les OPAH, notamment pour les copropriétés dégradées.** Mais aussi en menant à bien **l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** sur le centre-ville.
- Veiller à la **remise à niveau thermique et énergétique** du parc existant afin qu'il **présente un bon niveau d'habitabilité.**
- Permettre au travers du PLU, **la requalification des quartiers Wiesberg et Bellevue.**





**- Orientation n°1 -**  
*Conforter l'attractivité et le rayonnement de Forbach en tant que ville centre de son agglomération et ville frontalière au coeur de l'Eurodistrict SaarMoselle*

**Amélioration de la qualité du parc de logements**

-  Enveloppe urbaine
-  Secteurs prioritaires à densifier ou renouveler par le biais d'opérations d'aménagement d'ensemble
-  Opération d'aménagement en cours (opération en renouvellement)

0 300 600 m Sources : ©IGN orthophoto, ©IGN - BDTopo  
Réf : 4125\_PLU\_Forbach  
Réalisation : l'Atelier des Territoires - 2022



### **1.5. Maintenir le niveau d'équipements et de services sur la ville**

En matière de **soins et de santé** : **compléter l'offre de soins existante** par l'accueil d'un groupement de soins immédiats, mais aussi **inciter et faciliter l'installation de praticiens libéraux**.

En matière **d'équipements sportifs** : **maintenir son niveau d'équipements actuels** en poursuivant leur entretien et leur mise aux normes.

La commune joue également un **rôle de centralité culturelle**. Elle souhaite au travers de son projet de développement :

- Compléter son offre déjà très riche par la **création d'un espace des cultures nouvelles** dans l'ancien conservatoire,
- **Faciliter l'accessibilité à ces espaces culturels** et veiller à la qualité des espaces publics qui les accompagnent.



### 1.6. Maintenir le bon niveau de desserte de la ville

- Suivre la réflexion sur l'utilisation de la **double voie électrifiée qui relie Sarrebruck au Luxembourg par les voyageurs** afin de favoriser les liaisons pendulaires vers le Luxembourg notamment.
- Intégrer à la réflexion du PLU **les connexions « mobilité douce »** avec le territoire frontalier voisin en intégrant le schéma de développement communautaire des pistes cyclables et les projets à l'échelle de l'Eurodistrict Saar Moselle.



## Orientation n°2 :

# Assurer un cadre de vie de qualité aux Forbachoïses

### 2.1. Améliorer les mobilités

- **Développer et mettre en valeur les déplacements doux.**
- **Sécuriser les flux de circulation à proximité des écoles.**
- **Promouvoir le covoiturage par la création d'un parking de co-voiturage.**
- **Compléter l'offre en stationnement vélos.**
- **Inciter dans les nouvelles opérations d'aménagement à l'installation de bornes de recharge de voitures électriques**

### 2.2. Préserver le patrimoine très riche de Forbach

- **Encadrer les opérations de rénovation du bâti ancien et de centre-ville ou de démolition/reconstruction**, afin de participer au traitement de la vacance et à la réhabilitation des secteurs bâtis dégradés.
- En identifiant, préservant et mettant en valeur le **patrimoine architectural** (façades remarquables), et les **éléments du patrimoine local et historique** (signalétique, illumination et mise en place d'un jalonnement informatif).



### **2.3. Veiller à une urbanisation future de qualité soucieuse de son environnement**

- Veiller à assurer **l'intégration architecturale et paysagère des futures constructions**, mais aussi à celle **des espaces non bâtis**.
- Mettre en place des règles sur les **clôtures**.

### **2.4. Poursuivre la requalification des espaces urbains**

- **Poursuivre la requalification de l'avenue Saint-Rémy.**
- **Requalifier les 3 sites identifiés** dans le cadre de l'amélioration de l'image du centre-ville.
- Poursuivre les **travaux de rénovation des voiries**.
- Étudier également **l'emprise laissée libre par la cessation d'activité ou la relocalisation d'équipements publics ou collectifs**.





### **2.4. Développer l'offre de loisirs et notamment les espaces d'agrément dans la ville**

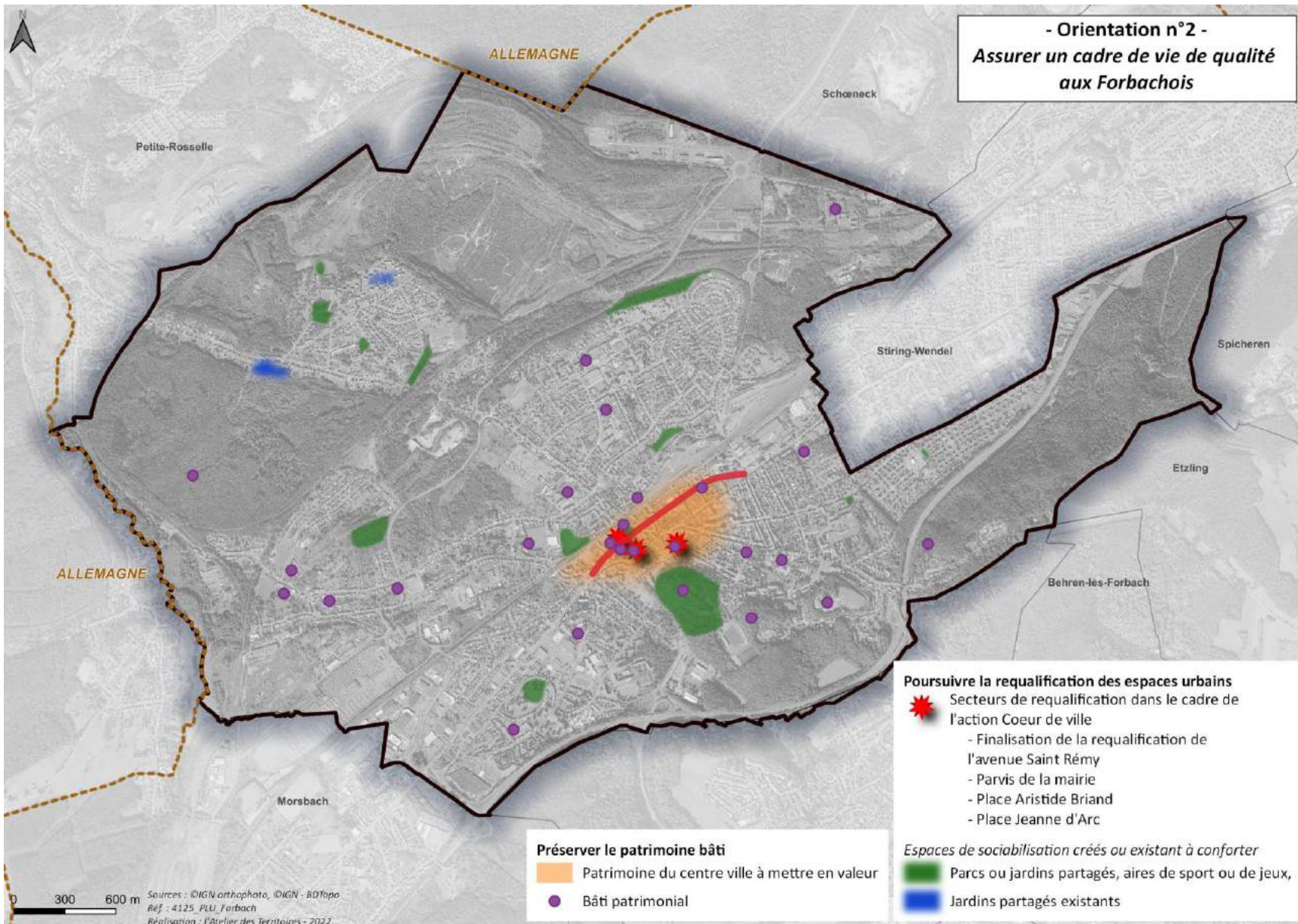
- Poursuivre les **travaux de renouvellement des aires de jeux**.
- Développer les **promenades et le cyclotourisme sur le site de l'ancienne carrière**.
- Créer des **espaces de sociabilisation (ou des coins nature en ville)** et de nouveaux **secteurs de jardins partagés**.

### **2.5. Améliorer la desserte de la ville en communication numérique**

### **2.6. Soutenir et entretenir l'offre en équipements et services à la population de manière à répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs)**



- Programmer la **réorganisation, relocalisation voire mutualisation de certains services et équipements publics** et la **reconversion future de certains sites**.
- Engager un **programme de rénovation et de mise aux normes des équipements publics communaux**.
- Créer de **nouveaux équipements nécessaires à la vie dans les quartiers**.





**- Orientation n°2 -  
Assurer un cadre de vie de qualité  
aux Forbachois**

- Poursuivre la requalification des espaces urbains**
-  Secteurs de requalification dans le cadre de l'action Cœur de ville
    - Finalisation de la requalification de l'avenue Saint Rémy
    - Parvis de la mairie
    - Place Aristide Briand
    - Place Jeanne d'Arc
- Espaces de sociabilisation créés ou existant à conforter**
-  Parcs ou jardins partagés, aires de sport ou de jeux,
  -  Jardins partagés existants

- Préserver le patrimoine bâti**
-  Patrimoine du centre ville à mettre en valeur
  -  Bâti patrimonial



## Orientation n°3 :

# Préserver l'environnement naturel et les paysages de Forbach

### 3.1. Préserver voire renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire communal

- La mise en place de nouveaux espaces de natures en ville.
- La préservation des réservoirs de biodiversité déjà identifiés.
- La protection des éléments naturels ordinaires à une échelle fine.

### 3.2. Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturelles et forestiers pour atteindre une gestion économe et une optimisation du capital foncier

### 3.3. Améliorer la qualité des paysages forbachois

- En préservant et mettant en valeur les espaces verts, plantations et jardins les plus intéressants situés dans la ville.
- En plantant des essences en prévision des effets du changement climatique.
- En mettant en place un guide à destination des habitants sur le maintien de la biodiversité dans les jardins.
- En améliorant l'intégration paysagère des panneaux publicitaires par la mise en place d'un Règlement Local de Publicité.
- En poursuivant la lutte contre les dépôts sauvages.



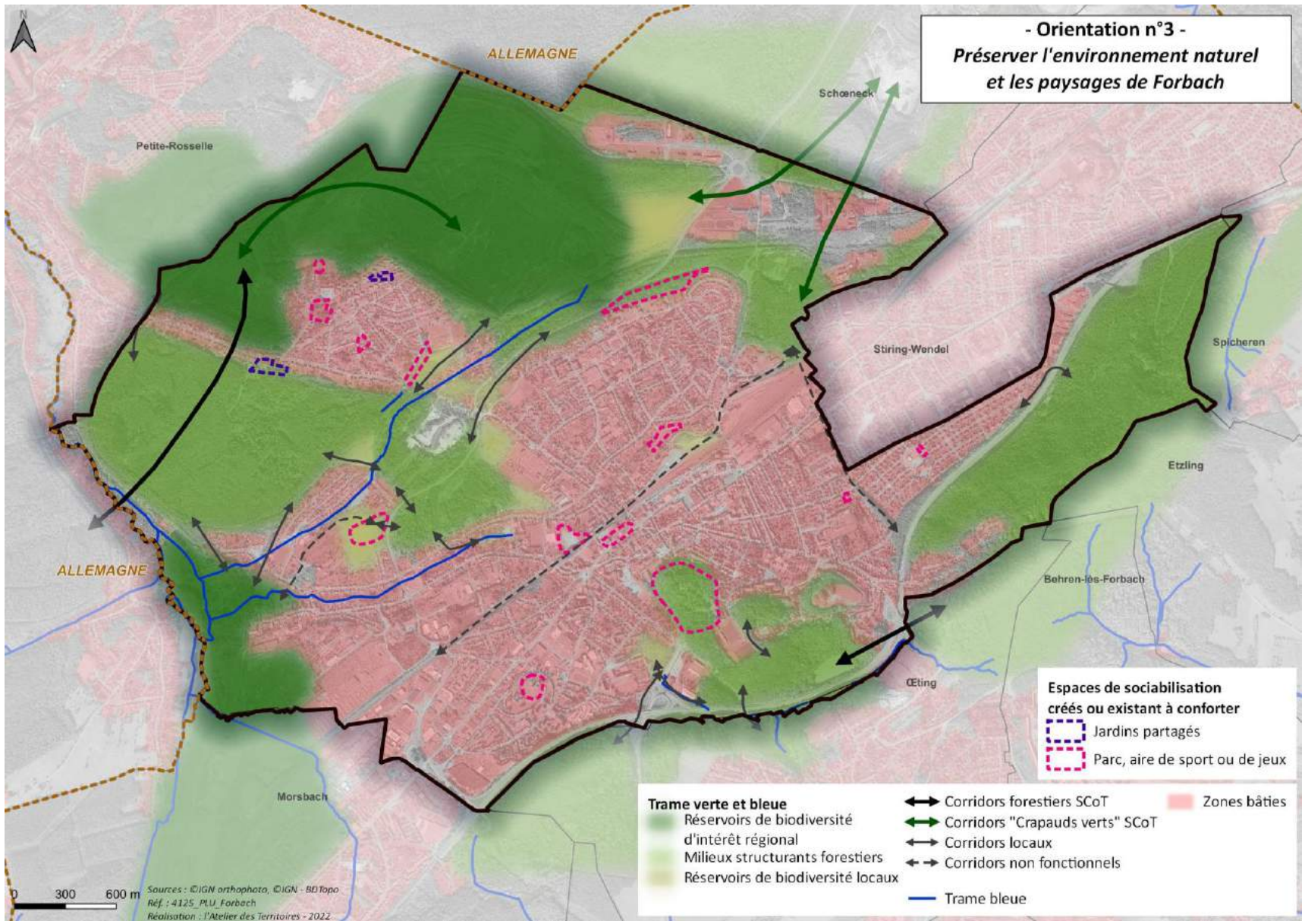
### **3.4. Assurer la préservation et la gestion de la ressource « eau »**

- Développer **une gestion intégrée des eaux usées et pluviales.**
- Prendre en compte **les capacités d'approvisionnement en eau potable et de mise à niveau des équipements d'assainissement.**
- **Préserver du développement urbain et de l'imperméabilisation des sols les zones humides et abords des cours d'eau.**
- Étudier les possibilités de **désimperméabilisation des sols** et mettre en place des dispositions réglementaires permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

### **3.5. Limiter l'exposition de la population aux risques, contraintes et nuisances**

- En prenant en compte les **risques naturels principaux : inondation et risque de remontées de nappe.**
- En prenant en compte les **principaux risques et nuisances liés aux activités humaines** : infrastructures et activités économiques bruyantes, sites pollués, transports matières dangereuses (gazoducs, pipeline), lignes électriques ...







### **3.6. Lutter contre l'émission des gaz à effet de serre**

- **Faciliter les mobilités douces.**
- **Créer des parkings de co-voiturage.**

### **3.7. Favoriser les économies d'énergie**

- **Privilégier les solutions passives et innovantes.**
- **Poursuivre les travaux d'isolation des bâtiments publics et le remplacement des luminaires.**
- **Veiller à la prise en compte de l'enjeu « Économie d'énergie » dans la réalisation des travaux de rénovation des logements.**

### **3.8. Inscrire une production minimale d'énergie renouvelable**

- **Autoriser et encourager le recours aux énergies renouvelables dans le résidentiel, les projets de développement économique et les bâtiments publics.**
- **Veiller au maintien du réseau de chaleur urbain existant et de sa rentabilité et à son développement.**
- **Permettre la poursuite de mise en place de parcs photovoltaïques sur le ban communal.**



MERCI DE VOTRE ATTENTION